



Dossier de presse

Chauffe-eau EnR



Thermor, l'expert du confort et
des solutions éco-performantes

Sommaire

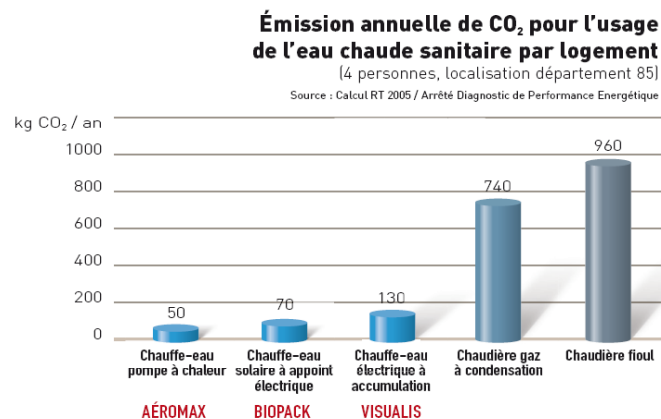
I.	Le marché du chauffe-eau EnR	P3
II.	Les produits et solutions Thermor..... <ul style="list-style-type: none">• Chauffe-eau thermodynamique : gamme • Chauffe-eau solaire : gamme 	P5
III.	Les services Thermor.....	P13
IV.	Thermor, leader sur le marché du chauffe- eau EnR.....	P14

I/ Le marché des chauffe-eau en pleine mutation dans le neuf et la rénovation

Depuis 2008, le marché a fortement évolué et s'est structuré pour répondre aux souhaits des utilisateurs et aux problématiques liés à l'environnement.

La prise de conscience de ces enjeux, consolidée par une réglementation accrue (RT2005 puis RT2012), le Grenelle de l'environnement, les différentes aides et les crédits d'impôts accordés ont accéléré la valorisation des solutions en énergies renouvelables dans le domaine de la production d'eau chaude sanitaire.

Comparé aux énergies fossiles (gaz ou fioul), l'électrique est la source d'énergie qui génère le moins de CO₂. Elle permet de proposer des produits qui dégagent jusqu'à 20 fois moins que les appareils fonctionnant au gaz ou au fioul.



C'est dans le **secteur de la rénovation** que les perspectives de développement sont les plus importantes.

En effet, les deux tiers du parc résidentiel français ont été construits avant 1975, soit l'année de l'entrée en application de la 1^{ère} réglementation thermique (RT1974).

Ainsi ces logements vont devoir, tôt ou tard, s'équiper de chauffe-eau plus performants, réduisant leur facture énergétique et leur émission de CO₂ (gaz à effets de serre), en utilisant principalement les solutions thermodynamiques ou solaires (énergies renouvelables utilisant l'air ou le soleil).

Concernant le **marché du neuf**, la RT2012 précise que tous les logements devront d'ici fin à 2012 être conformes à la norme dite Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Cela constitue, au-delà d'une simple impulsion et volonté écocitoyenne, une nouvelle donne pour tous les professionnels du bâtiment avec l'obligation de construire des logements (maisons et appartements) consommant moins de 50 kWh Ep/m²/an d'énergie primaire (énergie totale), contre 151 à 230 kWh/m²/an pour les biens conformes à l'actuelle réglementation, la RT2005.

Cette réglementation va profondément modifier le choix d'équipement en matière de production d'eau chaude sanitaire qui devient le 1^{er} poste consommateur d'énergie d'un logement.

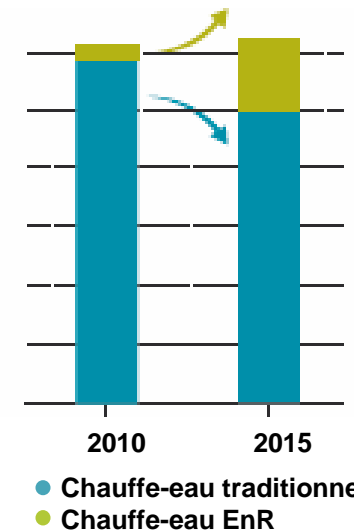
Les objectifs de performances énergétiques requises recommandent l'utilisation de solutions EnR (chauffe-eau thermodynamique ou solaire) et la multiplication de logements multi-énergie.

Plus encore, en 2020, tous les logements neufs devront être conformes à la norme dite de « Bâtiment à énergie positive », c'est-à-dire produisant autant, voire davantage, d'énergie qu'ils n'en consomment.

Les solutions EnR représentent en 2010, 3.7% du marché de l'eau chaude sanitaire en volume avec :

- 30 000 unités en chauffe-eau solaire et
- 18 000 unités en chauffe-eau thermodynamique

Volumes CE traditionnels et EnR



Elles devraient cependant atteindre 20% d'ici à 2015 et représenter 50% du marché en valeur.

Les volumes en chauffe-eau solaire individuels devraient cependant se stabiliser à l'horizon 2012. Quant aux volumes de chauffe-eau thermodynamiques, ils connaîtraient une progression de plus de 60%.



II/ Les produits et solutions Thermor

Aujourd'hui les solutions en chauffe-eau utilisant les énergies renouvelables se regroupent autour de 2 technologies bien distinctes :

**Le chauffe-eau thermodynamique et
Le chauffe-eau solaire**

Les chauffe-eau thermodynamiques

Cette 1ère solution écologique et économique pour produire de l'eau chaude sanitaire fonctionne très simplement : un dispositif thermodynamique, type pompe à chaleur (PAC), permet de récupérer les calories présentes naturellement dans l'air pour transformer ces calories et produire de l'eau chaude sanitaire.

C'est donc une source d'énergie gratuite, inépuisable et non polluante que le chauffe-eau thermodynamique utilise pour fournir de l'eau chaude sanitaire.

Par rapport à un chauffe-eau électrique traditionnel, il permet de réaliser jusqu'à 70% d'économies d'énergie réduisant ainsi la facture énergétique.



**Des solutions Produits
adaptées à chaque
configuration !**

Thermor conçoit des chauffe-eau Thermodynamiques répondant à toutes les configurations, dans le neuf et la rénovation, privilégiant ainsi leur facilité d'installation !

Principe de fonctionnement général :

Un chauffe-eau thermodynamique permet de chauffer l'eau grâce à une source d'énergie renouvelable : l'air.

Il est composé d'une unité pompe à chaleur et d'une unité chauffe-eau. Les deux sont reliées par un circuit fermé dans lequel circule un fluide frigorigène.

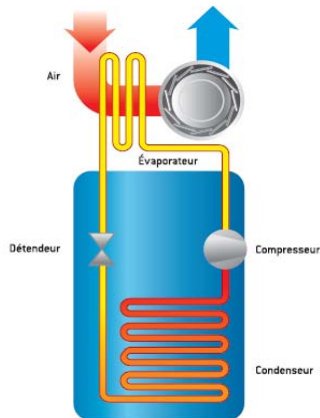
La pompe à chaleur capte les calories de l'air et les transmet au fluide frigorigène. Celui-ci circule ensuite dans un échangeur autour de la cuve où il cède sa chaleur à l'eau. L'eau chauffe, le fluide se refroidit et retourne dans la pompe à chaleur où il recommence un nouveau cycle.

Il existe des technologies différentes de chauffe-eau thermodynamique selon la nature de l'air utilisé. Celui-ci peut-être l'air ambiant d'une pièce non chauffée, l'air extérieur, ou l'air extrait d'une ventilation.

Les différentes technologies :

Air ambiant

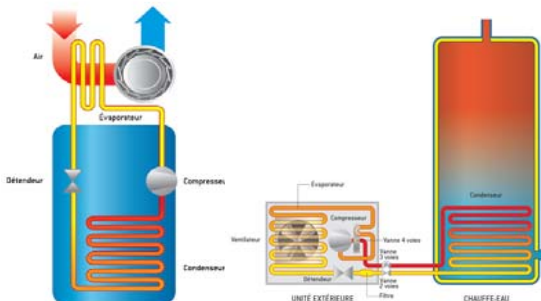
Exemple : Aéromax 3®



Aéromax 3®

Air extérieur

Exemple : Aéromax 3® gainé utilise ses gaines pour prélever et rejeter l'air à l'extérieur du volume habitable. **Aéromax Split®** grâce à une unité extérieure. Celle-ci capte les calories de l'air extérieur et les transmet au ballon par une liaison

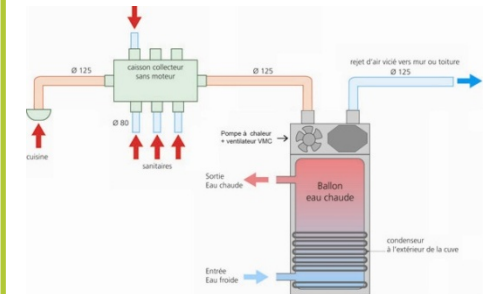


Aéromax 3® gainé

Aéromax Split®

Air extrait

Exemple : Aéromax VMC®

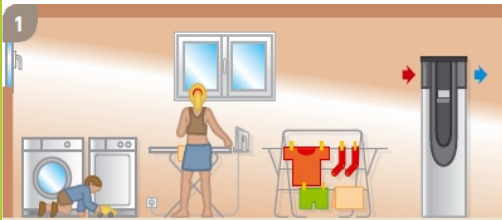


Air ambiant, air extrait, air extérieur : « dans quel cas, vais-je installer les différentes technologies ? »

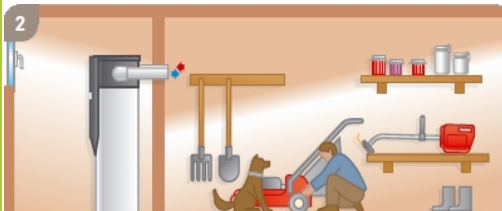
Rénovation

En air ambiant, **Aéromax 3®**

Une pièce non chauffée (garage ou buanderie) d'au moins 20 m².



1 Installation dans une pièce > 20m²



2 Installation dans une pièce < 20m²

Neuf ou Rénovation

En neuf ou en rénovation, **Aéromax 3® gainé** sur air extérieur sera préconisé dans des logements disposant d'une pièce dans le volume habitable, type cellier, loin des pièces de nuit.



Aéromax 3® gainé sur air extérieur

De la même façon, en neuf ou en rénovation, **Aéromax Split®** est approprié pour les logements de petite surface ne disposant pas de pièces dans le volume habitable pouvant accueillir un chauffe-eau équipé d'une pompe-à-chaleur.



Aéromax Split®

Neuf ou Réhabilitation

Aéromax VMC® est l'équipement idéal pour assurer la ventilation et la production d'eau chaude du logement.



Aéromax VMC®

Aéromax, une nouvelle gamme... Chauffe-eau thermodynamique

Aéromax 3®

D'une capacité de 270L, le chauffe-eau pompe à chaleur air/eau **Aéromax 3®** permet de couvrir les besoins quotidiens en eau chaude d'une famille de 2 à 6 personnes.

Grâce à son système de pompe à chaleur intégrée, **Aéromax 3®** utilise l'énergie présente dans l'air ambiant en récupérant les calories disponibles pour chauffer l'eau.

Cette solution innovante est particulièrement efficace et permet de réaliser jusqu'à 70% d'économies d'énergie, tout en respectant l'environnement.

En effet, **Aéromax 3®** rejette ainsi 10 fois moins de CO₂ pour la production d'eau chaude qu'une énergie fossile (gaz ou fioul).

De plus, **Aéromax 3®** est silencieux, son niveau sonore est comparable à celui d'un lave-vaisselle, seulement 39dB (A) à 2m.

L'appareil est conçu pour durer grâce à son anode en titane qui protège la cuve contre la corrosion.

Le condenseur, situé à l'extérieur de la cuve, élimine quant à lui tout risque de contamination de l'eau et est en conformité avec la réglementation sanitaire en vigueur.

Le chauffe-eau, fabriqué en France et certifié marque NF électricité Performance, est gage de qualité et de performance.

Enfin, Thermor est le seul à proposer pour ce chauffe-eau une régulation intelligente, permettant d'optimiser le fonctionnement de la pompe à chaleur sur les heures creuses.



Très facile d'utilisation, sa régulation permet différents modes de réglage :

Auto : fonctionnement de la pompe à chaleur et de l'appoint électrique pour un confort optimal

Eco : fonctionnement en mode pompe à chaleur uniquement pour un maximum d'économies

Boost : à la demande, l'utilisateur peut déclencher la montée en température de l'eau du ballon, et enfin

Absence, mise en veille de l'appareil, en cas d'absence des résidents de l'habitation.

Aéromax 3® gainé peut être gainé sur air extérieur. Dans ce cadre, ses performances sont validées par un rapport d'essai qui permet une valorisation encore plus performante dans le moteur de calcul RT2012.

Aéromax Split®, chauffe-eau thermodynamique sans contraintes de place !

Aéromax Split® propose deux capacités au choix : 200L (mural) ou 300L (stable), selon le nombre de résidents. Cette solution fonctionne de manière optimale durant les Heures Creuses, favorisant une économie de 70%.

Son COP (COefficient de Performance) est de 3,8 (valeur de COP déterminé selon EN 255-3), pour 1kWh consommé et facturé, il produit 3,8kWh pour chauffer l'eau.

Aéromax Split®, le chauffe-eau, particulièrement compact, peut se loger dans un petit espace, dans le volume chauffé, près des pièces de vie.

Quant à l'unité extérieure, elle permet de déporter le bruit dehors (34dB (A) à 5m). Conçu pour durer, le chauffe-eau est protégé contre la corrosion grâce à son anode en titane.



Aéromax VMC®

Enfin, pour accompagner les installateurs, Thermor a mis en place une prestation de **mise en service**, ainsi qu'un contrat d'entretien à destination des particuliers. (cf. Les services Thermor en page 13).



Aéromax Split®

En 2011, Aéromax VMC® vient compléter la gamme

Aéromax VMC® assure à la fois la ventilation et la production d'eau chaude. Il garantit également une économie allant jusqu'à 10% sur la facture de chauffage et jusqu'à 70% pour la production d'eau chaude. Très silencieux (36dB (A) à 2m), l'appareil fait ainsi ses preuves de performance, avec un COP de 3,4 à 60m³/h, selon EN 255-3.

Conçu pour couvrir les besoins en eau chaude pour une famille de 2 à 6 personnes. Il est ultra-compact puisqu'il peut s'intégrer dans un habitacle de 700x700mm.

Comme pour Aéromax 3®, la régulation d'Aéromax VMC® offre plusieurs modes de fonctionnement : **Auto**, **Eco**, **Boost** et **Absence**.

De plus, Aéromax VMC® est équipé d'un système de ventilation performant ; en effet, son débit nominal peut varier de 37 à 153m³/heure.

Enfin et pour parfaire à sa technicité, son anode en titane protège en permanence le chauffe-eau contre la corrosion.

Garanties et gages de confiance

La cuve est garantie 5 ans et l'ensemble des éléments électriques (pièces amovibles et composants de la pompe à chaleur) est garanti 2 ans.

Toute la gamme **aéromax** bénéficie du crédit d'impôt

Selon l'article 105 de la loi de finance 2011, tous les produits de la gamme Aéromax sont éligibles au crédit d'impôt : 36%*. Les nouvelles conditions d'application sont décrites dans un arrêté du 30 décembre 2010, exigences sur les valeurs de COP.

Gamme Aéromax Thermor	Technologie utilisée	Conditions de mesure de COP			Valeur de COP minimale	COP gamme Aéromax Thermor
		Température d'essai	Température de consigne de l'eau	Norme de référence		
Aéromax 3	Air ambiant	+7°C	+50°C	EN255-3	2,5	> 2.8*
Aéromax Split	Air extérieur	+7°C	+50°C	EN255-3	2,5	3
Aéromax VMC	Air extrait	+20°C	+50°C	EN255-3	2,9	4 ** * en cours de certification ** débit d'air maximal

Grâce au crédit d'impôt, un retour d'investissement sur 4 ans seulement !

	Prix HT	Prix TTC (5,5%)	CI 40%	Diminution 10%	Nouveau montant CI 2011	Prix final TTC (hors installation)	Coût annuel d'exploitation	Coût global sur 4 ans
CE 300L ACI	1 000,00 €	1 055,00 €				1 055,00 €	300,00 €**	2 255,00 €
Aéromax 3	2 803,00 €	2 957,17 €	1 182,87 €	118,29 €	1 064,58 €	1 892,59 €	90,00 €	2 252,59 €

* Crédit d'impôt -40 % diminué de 10 % selon la loi de finance 2011. ** Calculé sur la base d'un chauffe-eau 300L pour une famille de 6 personnes.

Les chauffe-eau solaires

Comment ça marche ?

Le fonctionnement d'un chauffe-eau solaire est simple. Il consiste en un transfert de l'énergie solaire absorbée par des capteurs (Chaleur) vers un système de stockage (Ballon).

Ce transfert est exécuté au moyen d'un liquide caloporteur et antigel vis-à-vis de l'installation. Le liquide caloporteur doit se déplacer du capteur solaire où il se charge en chaleur vers le ballon où il échange sa chaleur pour réchauffer l'eau froide contenue dans celui-ci.

Le fluide caloporteur ainsi refroidi retourne au capteur où elle sera à nouveau réchauffée par le rayonnement solaire.

Composé d'un ballon, d'une station et de capteurs, **Biopack®** s'adapte à **chaque configuration en fonction des besoins de chacun** et selon plusieurs critères :

- l'énergie d'appoint (électrique ou fournie par la chaudière),
- le volume d'eau chaude sanitaire nécessaire (200, 300 ou 400L),
- la zone géographique,
- et enfin, selon le type de montage souhaité (intégré à la toiture, fixé sur le toit ou sur châssis).

Le système **Biopack®** fonctionne très simplement : la station de régulation pilote le fonctionnement de la pompe et achemine vers le ballon, la chaleur absorbée par les Capteurs.

Dans la lignée des appareils intelligents, **Biopack®** est également équipé de plusieurs modes de régulation :

- **Auto** : optimisation du temps de fonctionnement du solaire
- **Eco** : production exclusive de l'eau par le solaire
- **Boost** : à la demande, l'utilisateur peut déclencher la montée en température de l'eau du ballon, et enfin
- **Absence**, mode de mise en hors gel en cas d'absence des résidents de l'habitation. La remise en chauffe s'effectue 1 jour avant le retour des résidents, pour un maximum d'économies et de confort.



Le système Biopack®



Avec **Biopack®**, l'utilisateur bénéficie de l'eau chaude toute l'année en puisant l'énergie nécessaire pour produire jusqu'à **70% de ses besoins** en eau chaude sanitaire (fonction Heures Creuses/Heures Pleines). La facture énergétique est ainsi réduite, tout en préservant les ressources naturelles de la planète.

Biopack® est disponible en plusieurs capacités (200, 300 et 400L) et plusieurs possibilités de pose des capteurs, horizontaux ou verticaux, afin de s'adapter aux différents toits :

- Capteurs intégrés à la toiture (tuiles)
- Capteurs fixés sur le toit (tuiles ou ardoises)
- Capteurs montés sur châssis pour une installation en terrasse

Le rendement optique des capteurs est l'un des meilleurs du marché (jusqu'à 82%). Conçu pour durer grâce à sa **technologie ACI** (Anticorrosion Intégrale), **Biopack®** est protégé contre le tartre et la corrosion.

Les produits de la gamme **Biopack®** bénéficient selon la loi de finance 2011 d'un **crédit d'impôt de 45%**, consenti pour l'acquisition d'une installation solaire. L'utilisateur profite également d'aides régionales, départementales et communales, ainsi que du **prêt à taux 0%**, grâce au référencement « Enerplan – Ô Solaire ».

L'éco-prêt à taux zéro s'inscrit dans le cadre de bouquets de travaux ou de travaux d'amélioration énergétique dans les logements :

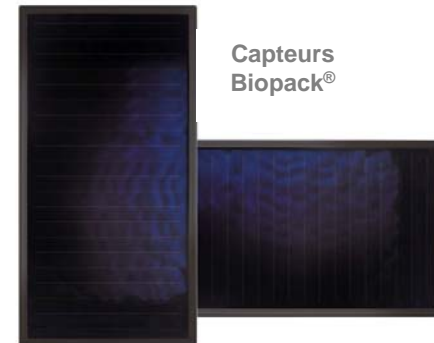
Achevés avant le **1er Janvier 1990**
Utilisés comme **résidence principale**

Il est remboursable sur 3 à 10 ans. Le plafond varie de **20 000 à 30 000 €**, selon les travaux.

Les atouts pour l'installateur

La gamme **Biopack®** est très facile à installer. En effet, la station solaire est montée en série. La régulation, pré câblée et préprogrammée en usine, est donc prête à fonctionner.

Cela facilite ainsi le réglage et l'entretien. Elle est également compacte, ergonomique et la pompe est réglable avec 3 vitesses variables et modulables.



Garanties et gages de confiance

Thermor se mobilise sur la qualité professionnelle de ses chauffe-eau ACI+. En effet, le fabricant n'utilise que des composants de qualité (résistance stéatite, anode à courant imposé (ACI, thermostat électronique...) garantissant ainsi des performances supérieures.

Si l'installateur rencontre des problèmes liés à la défektivité de pièces, Thermor s'engage, en cas de dépannage, à verser une indemnisation forfaitaire après reconnaissance du dysfonctionnement par le service après-vente. Ce produit bénéficie d'une garantie de 5 ans pour la cuve, les pièces électriques et amovibles, et de 2 ans pour la station solaire. Enfin, pour accompagner les installateurs, Thermor a mis en place une prestation de **mise en service**, ainsi qu'un **contrat d'entretien** à destination des particuliers. (Cf. Les services Thermor en page 13).

III /Les services Thermor

Thermor met à disposition des installateurs, une **Assistance Technique**  (*)

Les experts de l'Assistance technique répondent aux questions concernant les labels, les normes d'installation, le choix d'un produit, sa mise en service, l'utilisation d'un produit, le dépannage et la garantie. Les techniciens sont également joignables par fax au **02 38 71 38 89**.

Le **SAV Express** permet de diagnostiquer et de résoudre les éventuels problèmes rencontrés par les installateurs, notamment par l'envoi de pièces ou des éléments électriques.



De plus, le **site Internet Thermor** met en avant ses produits à travers une médiathèque très fournie, un accès privilégié pour les Installateurs Partenaires.

Plateforme Services, nouvel espace Internet entièrement dédié aux Pièces Détachées. Il est destiné aux Partenaires Thermor et leur permet notamment de consulter 24h/24 en ligne le catalogue de pièces détachées Thermor. Les distributeurs peuvent également y passer leurs commandes en ligne.

(*) Prix d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine.

Thermor a mis en place des sessions de formation destinées aux installateurs et continue de développer ce service.

Devant la demande accrue d'installations de chauffe-eau EnR, Thermor s'appuie sur 80 ans d'expertise et de savoir-faire, en proposant des formations destinées aux acteurs de la filière.

Ses 5 centres de formation, répartis en France, organisent des sessions sur les thèmes suivants :

- Mieux vivre les énergies renouvelables : comprendre, choisir, augmenter.
- Tout savoir sur l'installation d'un CESI.
- Comprendre les technologies de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique.
- Le chauffe-eau thermodynamique : mettre en service, maintenir, dépanner.

Enfin et dans le souci de garantir et d'assurer un support expert à l'installateur, Thermor propose également une offre complète avec des prestations de **mise en service**, ainsi qu'un **contrat d'entretien**.



IV / A propos de Thermor

Thermor,

Fabricant français et acteur incontournable dans le domaine des chauffe-eau EnR



Capitalisant sur 80 ans de savoir-faire et dotée d'un partenariat riche avec les professionnels, Thermor est devenue l'une des marques françaises, leader du chauffage électrique et de l'eau chaude sanitaire.

De la prise de conscience collective de la nécessité de protéger notre planète, Thermor en a conçu et développé une gamme complète de radiateurs et de chauffe-eau EnR, garantissant le confort à moindre coût et le respect de l'environnement.

L'énergie électrique considérée comme la ressource de l'avenir, permet de limiter les émissions des gaz à effet de serre. En effet, elle peut être produite par des énergies renouvelables, telles que l'eau, le vent et le soleil, tout en étant accessible à tous.

Aujourd'hui Thermor poursuit son développement sur le marché de la rénovation.

Elle élargit sa gamme de chauffe-eau thermodynamiques et solaires et se déploie avec les familles de produits

 et 



Thermor en quelques chiffres !

80 ans d'expérience

Plus de 10 000 installateurs partenaires

Plus de 500 références

5 valeurs : hédonisme, chaleur, expertise, proximité et authenticité

160M€ de chiffre d'affaires

5 sites de production

8 Directions Régionales

70% sur le marché de la rénovation



Thermor
17 rue Croix Fauchet
45140 Saint Jean de la Ruelle

Contact : Mme Magali **Richard**
Tél : 02 38 71 38 31
Email : mrichard@thermor.tm.fr

Dossier de Presse réalisé par



Communiqué et visuels disponibles sur <http://www.factomediarp.com/>
ou sur demande : presse@factomedia.fr